

Diffusion immédiate
Le 1^{er} mars 2006

LE COLLECTEUR D'ÉGOUT PRINCIPAL DU SUD-EST DE LA RÉGION DE YORK DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE *La province exige des mesures strictes pour protéger l'environnement*

TORONTO – Le projet concernant le collecteur d'égout principal du sud-est de la région de York devra faire l'objet d'une évaluation environnementale complète avant d'aller de l'avant, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten. La ministre a imposé cette exigence en approuvant le cadre de référence de cet élément clé du réseau d'égout de York Durham.

« La région devra faire l'évaluation environnementale du collecteur sud-est pour s'assurer qu'il ne menace pas la santé des habitants et l'environnement, a déclaré M^{me} Broten. L'évaluation environnementale nous permettra de savoir comment bien protéger la région de York. »

Le collecteur d'égout du sud-est subira une évaluation environnementale distincte. La région de York devra respecter huit conditions qui ont été imposées par le ministère pour veiller à ce que ce projet soit planifié d'une manière responsable du point de vue de l'environnement et protège efficacement. Les conditions consistent à décrire et à évaluer des solutions de rechange, à élaborer des mesures de surveillance et d'atténuation en ce qui touche les activités d'assèchement éventuelles et à évaluer d'autres types de concept et d'autres techniques de construction du projet.

« Une évaluation environnementale distincte est un moyen très détaillé et précis d'évaluer les répercussions sur l'environnement d'un projet, a conclu M^{me} Broten. Nous voulons mettre en place des mesures rigoureuses de protection environnementale pour le collecteur d'égout sud-est et que le projet en général fasse l'objet d'un suivi détaillé. »

-30-

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.